

**INTER ENTREPRISE****OBJECTIFS**

Connaitre la législation en vigueur. Être au fait des responsabilités du salarié et du chef d'entreprise. Savoir analyser les risques inhérents aux travaux en hauteur. Prévoir son poste de travail en conséquence et choisir de façon autonome le bon système d'arrêt des chutes.

**DURÉE**

1 jour (7heures).

**PUBLIC**

Cette formation concerne toute personne souhaitant évoluer en sécurité en hauteur dans un environnement de travail « simple » (ligne de vie, pont roulant, nacelle élévatrice).

**PRÉREQUIS**

Être majeur, ne pas avoir une peur incontrôlée du vide, savoir lire et écrire

**INTERVENANT**

Formateur qualifié (CQP cordiste, CATS ou IRATA), cinq ans d'expérience minimum dans le domaine des travaux en hauteur.



## INTER ENTREPRISE

## PROGRAMME

JOUR 1  
MATIN

4 h

## partie théorique

- ✓ Prise de connaissance
- ✓ Accidentologie
- ✓ La démarche de prévention
- ✓ Systèmes d'arrêt des chutes
- ✓ Les ancrages
- ✓ Facteur de chute et Tirant d'air
- ✓ Force de choc et absorption d'énergie
- ✓ EPI hauteur et normes
- ✓ Contrôle et entretien

JOUR 1  
APRES-MIDI

3 h

## partie pratique

- ✓ Analyse de risque
- ✓ Equipement du harnais
- ✓ Connexions
- ✓ Ecole d'ancrage
- ✓ Les nœuds
- ✓ Déplacement avec longes antichute
- ✓ Installation et utilisation du coulisseau antichute
- ✓ Utilisation de l'antichute à rappel automatique

MODALITÉS  
D'ÉVALUATION

Exercices pratiques avec notation continue (validation d'exercices) et examen théoriques en fin de formation (QCM numérique).

## CERTIFICATION

Remise d'une attestation puis envoi d'une carte individuelle d'habilitation.

## RECYCLAGE

Ancrage recommande généralement de recycler cette formation tous les trois ans.

